

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 009 -2022

ARRETE portant INTERDICTION de circuler et de stationnement Sur l'impasse de la Presle Le 18 avril 2022 de 9h00 à 15h00

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,

Vu la demande de l'association du Comité des Fêtes, représentée par Mme PARREIN, en date du 14 avril 2022,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement de la chasse aux œufs,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Pour la journée du lundi 18 avril 2022, une chasse aux œufs aura lieu impasse de la Presle.

<u>Article 2</u>: L'impasse de la Presle sera barrée, de 9h à 15h. La signalisation réglementaire sera mise en place par la mairie et l'association. L'accès des riverains à leurs habitations restera possible.

<u>Article 3</u>: Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, Madame PARREIN pour l'association, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 14 avril 2022

Aurélien DOMMANGET, Maire

